

AVANT-TOIT

Certificat d'autorisation requis⁽¹⁾

Localisation

Les avant-toits sont autorisés à l'intérieur des marges et cours avant, latérales et arrière.

Normes d'implantation

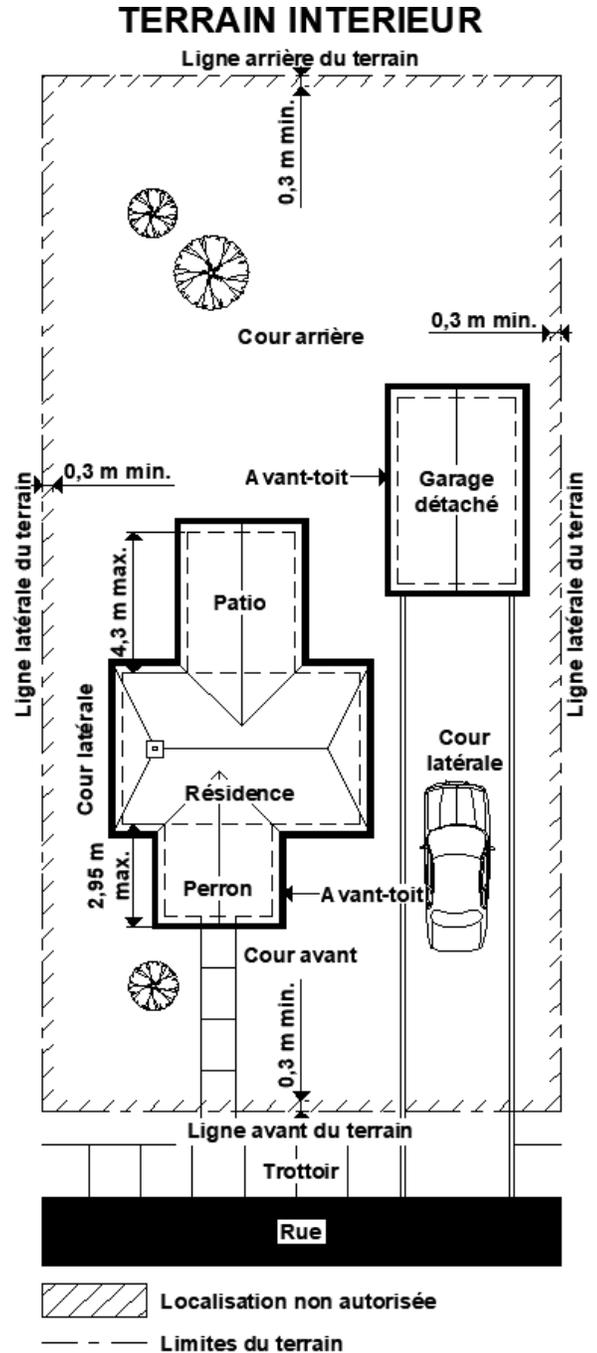
Distances minimales de dégagement	Zones non spécifiées	Zones 5000 à 5999 et 7000 à 7999 ⁽²⁾
	Limite de terrain avant	0,3 m
Limite de terrain latérale et arrière	0,3 m	0,3 m
Profondeur maximale en marge / cour avant	2,95 m	3,7 m
En marge / cour latérale	2,95 m	3,7 m
En marge / cour arrière	4,3 m	3,7 m
Avant-toit au-dessus d'un patio ou d'une terrasse au sol (non autorisé en cour avant)	Selon les marges minimales prescrites par zone pour un bâtiment principal.	

Matériaux de toiture autorisés

- bardeau d'asphalte;
- Tuile d'ardoise;
- Terre cuite;
- Bardeau provenant de matériaux recyclés et spécifiquement conçus pour la toiture;
- Bardeau de bois;
- Tôle de cuivre, d'acier ou d'aluminium émaillée ou prépeinte, spécifiquement conçue pour le revêtement extérieur d'une toiture;
- Tôle d'acier galvanisé, uniquement pour un bâtiment accessoire situé à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation;
- Verre, uniquement pour une verrière, un solarium ou une serre;
- Compositions et systèmes de couverture permettant l'installation d'une toiture écologique approuvée par un architecte;
- Membranes bitumineuses pour les toits plats ou d'une pente inférieure ou égale à 3/12;
- Pellicule de polymère, spécifiquement conçue et homologuée par le fabricant, uniquement pour un solarium;
- Membranes monocouches telles que TPO ou EPDM.

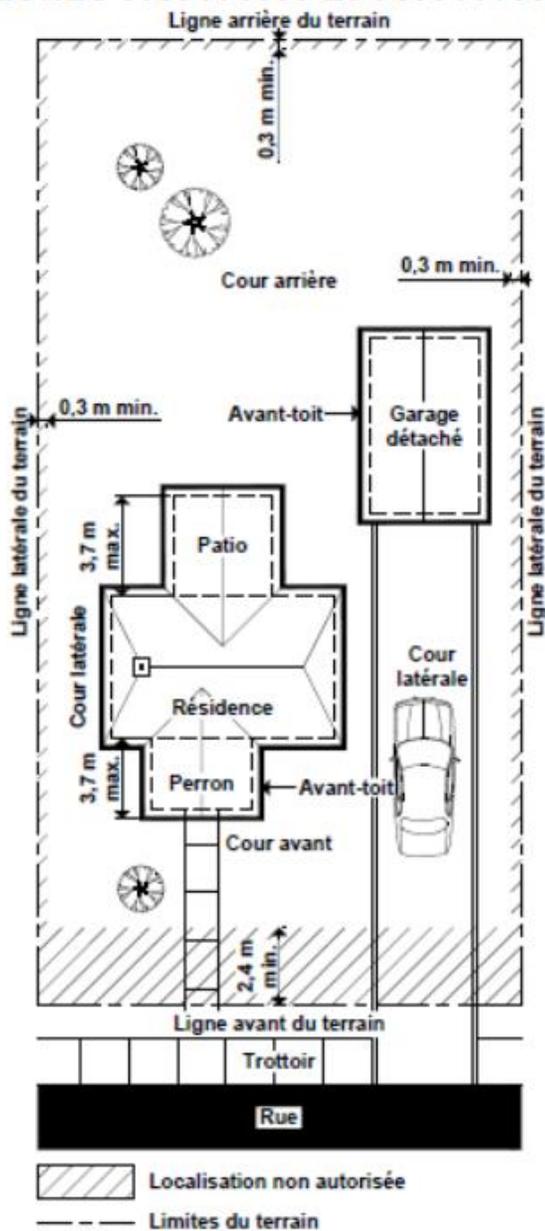
(1) En cas de disparité entre ce texte et la réglementation officielle en vigueur, cette dernière prévaut.

(2) Pour vérifier dans quelle zone se situe votre propriété, rendez-vous sur le site de la [Ville de Rouyn-Noranda](#).

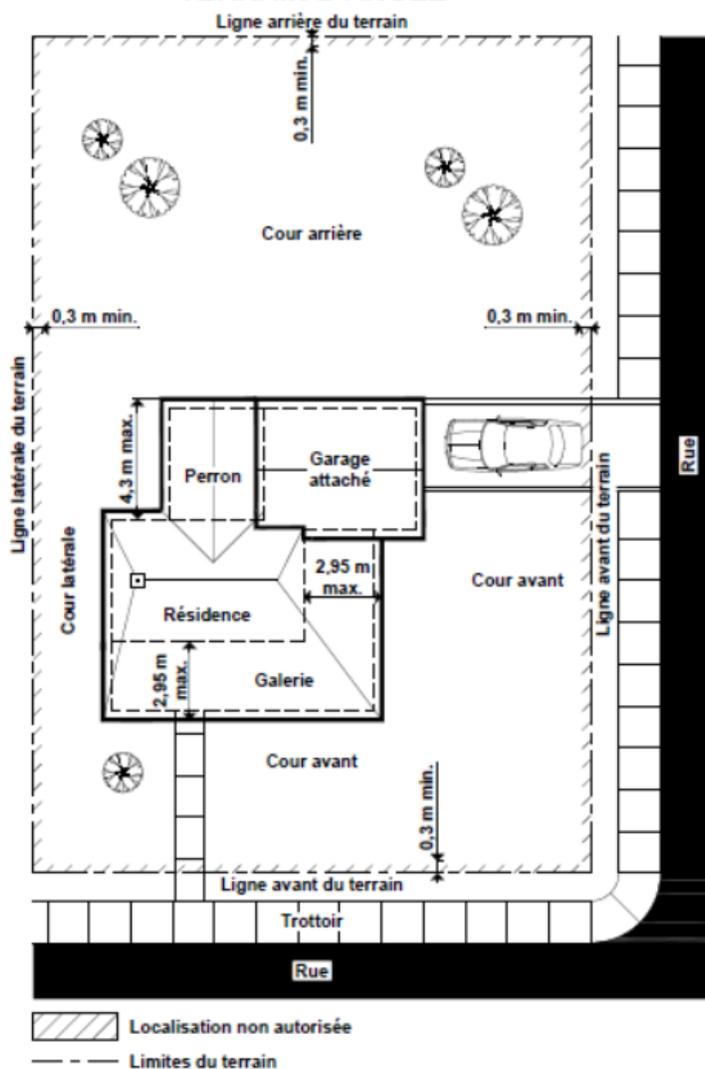


Suite page 2

ZONES 5000 À 5999 ET 7000 À 7999



TERRAIN D'ANGLE



Certificat d'autorisation ou déclaration de travaux

- Une déclaration de travaux est requise pour la construction d'un avant-toit pour les bâtiments d'habitation de trois logements et moins;
- Dans tous les autres cas, un certificat d'autorisation est requis.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le service à l'émission des permis au 819 797-7568 ou à permis@rouyn-noranda.ca ou visitez le rouyn-noranda.ca.